

Commission de toponymie

Rapport annuel
de gestion
2003-2004

Rapport annuel de gestion 2003-2004

Commission de toponymie

La Commission de toponymie a rédigé le contenu
de cette publication et a supervisé
la production de cette édition.

Dépôt légal — 4^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-43150-2
ISSN 0714-2145
Gouvernement du Québec, 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Commission de toponymie pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre de la Culture et des Communications,

Line BEAUCHAMP
Québec, décembre 2004

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Commission de toponymie pour la période allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

L'information contenue dans ce rapport relève de ma responsabilité. Les données du *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Commission de toponymie décrivent fidèlement la mission, le mandat et l'orientation stratégique de la Commission. Le rapport présente en outre les objectifs, les cibles à atteindre et les résultats à l'aide de données crédibles et exactes.

Je déclare donc que le présent rapport annuel de gestion et le contrôle des données qu'il contient sont fiables et qu'ils correspondent à la situation qui existait au 31 mars 2004.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente par intérim,

Nicole RENÉ
Québec, décembre 2004

Madame Nicole René
Présidente par intérim
Commission de toponymie
750, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 9M1

Madame la Présidente,

Pour donner suite au mandat de vérification interne qui a été confié au Service de la recherche et des ressources documentaires de l'Office québécois de la langue française, nous nous sommes assurés que le contenu du rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 soit validé. Cette validation a pris la forme d'une mission d'examen et visait à vérifier que l'information présentée est conforme aux objectifs de l'orientation stratégique de la Commission, aux engagements inscrits dans sa Déclaration de service aux citoyens et à son plan d'action annuel. Nous avons également participé au comité de lecture et fourni des commentaires.

L'analyse nous permet de conclure que les résultats présentés ainsi que les explications connexes du *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Commission sont plausibles.

Veillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Le chef du Service de la recherche et des
ressources documentaires et responsable de la
vérification interne,

Pierre Bouchard
Montréal, décembre 2004

Table des matières

Rapport moral de la présidente	XI
--------------------------------	----

Première partie **La Commission de toponymie**

Mission et mandat.....	13
Membres de la Commission	14
Contexte.....	15
Clientèles, mandats et services offerts	16

Deuxième partie **La structure administrative de la Commission**

Organigramme	18
Ressources humaines.....	19
Développement des ressources humaines	19
Dotation et mobilité.....	20
Embauche et représentativité.....	20
Relève.....	22
Programme d'aide aux employés.....	23
Relations de travail	23
Santé et sécurité au travail.....	23
Ressources financières.....	24
Ressources matérielles.....	24
Ressources informationnelles.....	24
Technologies de l'information.....	24
Ressources documentaires	25

Troisième partie **Le cadre de gestion**

Philosophie de gestion.....	26
Principes.....	26
Éléments constitutifs.....	27
Déclaration de valeurs	28

Quatrième partie **Résultats en regard du Plan stratégique**

Orientation stratégique.....	30
Objectif 1.....	30
Objectif 2.....	31
Objectif 3.....	32
Objectif 4.....	33
Objectif 5.....	33

Cinquième partie

Résultats en regard de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements de la Commission de toponymie	35
Engagement 1	36
Engagement 2	36
Engagement 3	36
Engagement 4	37
Engagement 5	37

Sixième partie

Résultats en regard du Plan d'action annuel

Décisions d'officialisation	38
Avis toponymiques	38
Commémoration toponymique	39
Diffusion de la toponymie officielle	39
Activités qui concourent au rayonnement du Québec	41

Septième partie

Obligations législatives ou gouvernementales

Politique linguistique	42
Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels	43
Rapport du Vérificateur général	43

Annexe

Déclaration de services aux citoyens	44
--	----

Rapport moral de la présidente

À la Commission de toponymie, l'année 2003-2004 a été marquée par des réalisations d'importance en matière de gestion de l'organisme et d'amélioration des services aux citoyens. De plus, les travaux liés à la mission toponymique et au rayonnement international du Québec ont également atteint les objectifs fixés.

Dans la foulée de la commande de reconfiguration de l'État, nous avons utilisé le levier du rattachement administratif de la Commission de toponymie à l'Office québécois de la langue française pour dégager toutes les économies possibles à divers niveaux. Ce virage a nécessité une réévaluation de nos façons de faire qui nous a conduits à une utilisation plus rationnelle de nos ressources humaines et financières. À titre d'exemple, nous avons mis en place une procédure nouvelle en matière de traitement de la terminologie géographique. La responsabilité première de la Commission est préservée quant à la détermination des dossiers à traiter, à l'évaluation de la recherche et à la décision à prendre pour ce qui est des termes à retenir et de leur définition, mais la recherche terminologique est maintenant assurée par une ressource professionnelle de la Direction des services linguistiques de l'Office québécois de la langue française. La modernisation de la gestion et des méthodes de travail à la Commission s'inscrit à l'intérieur de balises qui garantissent l'indépendance et la visibilité de l'autorité toponymique de la Commission à titre d'organisme distinct.

Du côté des services aux citoyens, je tiens à signaler que l'achalandage de TOPOS sur le Web, la banque de noms de lieux du Québec, a presque doublé au cours des trois derniers trimestres de l'année, le nombre de visites étant passé de 9768 en juillet 2003 à 18 459 en mars 2004. L'offre d'un nouveau service de consultation de cartes électroniques à l'échelle 1/20 000 incorporé au moteur de recherche de TOPOS sur le Web a sans doute contribué à l'augmentation de cet achalandage. Cette amélioration de notre service en ligne a été rendue possible grâce à une entente de partenariat avec la Photocartothèque québécoise. Les demandes de consultations téléphoniques de nos usagers et usagères se chiffrent à 3328. L'informatisation du traitement des demandes de services que nous acheminons aux citoyens et les autres clientèles, et son intégration au traitement déjà informatisé des noms de lieux ont permis de rationaliser davantage nos méthodes de travail et de réaliser des économies dans la gestion de ce service. En vue d'apporter des améliorations au contenu diffusé dans TOPOS sur le Web, nous avons effectué une étude sur la qualité de la langue des rubriques sur l'origine et la signification des noms de lieux. Les résultats de cette étude nous serviront à établir des balises pour la rédaction des nouvelles rubriques et pour l'adaptation de celles déjà diffusées.

En ce qui concerne les principales réalisations touchant la mission toponymique, j'attire l'attention sur l'achèvement de *La toponymie des Cris*, répertoire de noms de lieux autochtones qui constitue la sixième publication d'une série consacrée à la connaissance de cette nomenclature géographique constitutive de notre patrimoine national. Nous avons également terminé le *Guide de l'affichage odonymique*, ouvrage destiné à la clientèle des municipalités et aux entreprises qui produisent des plaques de rues, en vue de les aider à respecter la loi dans le domaine de l'affichage des noms de voies de communication, et d'éviter ainsi de produire et d'installer des messages non conformes qu'il faudrait ensuite remplacer. Nos travaux dans le

dossier des noms de voies de communication nous ont aussi permis d'achever, de concert avec la Ville de Gatineau, la réduction du nombre de noms de voies de communication identiques sur ce territoire, et nous avons effectué des progrès importants dans ce même domaine avec les villes de Québec et de Trois-Rivières. Par ailleurs, répondant à la demande expresse de la Commission des biens culturels, la Commission de toponymie a officialisé les noms de 574 biens culturels immobiliers. De plus, préoccupée par la sécurité du public, et en collaboration avec le ministère de l'Environnement, Hydro-Québec et les autres propriétaires publics et privés d'ouvrages de retenue, la Commission a poursuivi le traitement des noms de ces constructions et en a officialisé 354.

L'activité de la Commission de toponymie a concouru enfin au rayonnement du Québec à l'extérieur de ses frontières, par la participation d'une représentante de la Commission à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada tenue à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), par la réalisation d'une mission toponymique en France et par l'accueil d'une mission française au Québec. Ces missions visent à faire progresser le dossier des exonymes de langue française du monde. Grâce à la banque d'exonymes qu'elle héberge sur un serveur, la Commission a ainsi diffusé près de 900 de ces noms de lieux étrangers qui ont un équivalent français traditionnel. Enfin, pour répondre aux besoins d'usagers et usagères au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde où il n'existe pas de formation, en français, en matière de toponymie, nous avons adapté, pour le Web, le cours *Introduction à la toponymie* que dispense l'Université Laval, utilisant pour ce faire les ressources que la Commission permanente de coopération franco-québécoise a allouées à ce projet.

En terminant, il m'importe de souligner le dévouement des membres de la Commission, qui, à titre bénévole et malgré leur petit nombre, permettent l'accomplissement de la mission toponymique de l'État avec les garanties de compétence et d'impartialité. Il m'importe aussi de souligner le professionnalisme et l'ardeur au travail du personnel que l'État met au service de cette mission. La relève de cette équipe, qui possède une expertise rare et fragile, pose un défi de taille en raison du vieillissement naturel, et cette préoccupation sera inscrite en priorité au plan de développement des ressources humaines de l'organisme. Grâce à la recherche de nouveaux partenariats et à l'adaptation de nos nouvelles façons de faire, nous comptons continuer de servir le mieux possible les citoyens, en particulier pour ce qui est de la diffusion de l'information sur les noms de lieux.

La présidente par intérim,

Nicole RENÉ

Première partie

La Commission de toponymie

Mission et mandat

Depuis 1977, la Commission est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. La Charte de la langue française définit la compétence de la Commission, ses devoirs et ses pouvoirs.

La Commission doit :

- proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française;
- officialiser les noms de lieux;
- diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie.

La Commission peut :

- donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie;
- dans les territoires non organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local.

De plus, les noms approuvés par la Commission au cours de l'année doivent être publiés au moins une fois l'an à la *Gazette officielle du Québec*, et ces noms, choisis ou approuvés par la Commission, deviennent d'emploi obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation.

Membres de la Commission de toponymie

La Commission est composée de sept membres, dont une présidente. Au 31 mars 2004, trois postes étaient vacants.

Nicole RENÉ
Présidente par intérim

Jean-René CÔTÉ
Commissaire

Jacques LACOURSIÈRE
Commissaire

Anne MACLAREN*
Commissaire

Joël SIMONNET**
Commissaire

* A remis sa démission le 24 septembre 2003

** A été nommé le 4 février 2004

Contexte

Le mandat de la Commission s'inscrit dans la mission générale de la Charte de la langue française. Ce contexte conduit donc la Commission à accorder une attention particulière au visage francophone de la toponymie québécoise. En même temps, la Commission veille à la préservation des autres patrimoines toponymiques, y compris les patrimoines autochtones, conformément aux résolutions adoptées par les Conférences des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques et dans l'esprit du préambule de la Charte de la langue française. Aussi, la toponymie étant issue du mariage fécond de la langue et de la géographie, la mission toponymique de l'État doit prendre en compte la dimension géographique et culturelle des noms de lieux. D'une part, un toponyme permet aux personnes de se repérer et de localiser des objets ou des événements. D'autre part, le toponyme permet d'exprimer, au moyen d'un message linguistique, le contenu culturel et historique d'une présence humaine spécifique. Le respect nécessaire de cette nature duelle des noms de lieux permet à la toponymie québécoise d'exprimer l'identité de chacune des communautés qui composent le Québec d'aujourd'hui.

Par ailleurs, comme la normalisation des noms géographiques représente une préoccupation de premier plan dans toutes les nations du monde, la Commission de toponymie participe aux travaux du Groupe d'experts des Nations unies pour la normalisation des noms géographiques (GENUNG) et ses travaux s'inspirent des grands principes édictés par ce groupe. Rappelons finalement que les travaux de la Commission concourent au repérage des lieux dans l'espace, fonction essentielle pour assurer la sécurité des personnes, la qualité de la cartographie, la gestion des ressources naturelles et les communications de l'État avec ses citoyens.

Quant au contexte interne, les grands bouleversements au chapitre de la réorganisation municipale ont provoqué, encore cette année, une charge de travail importante. De plus, les demandes pressantes de l'État pour mettre en place des services en ligne ont amené la Commission à réévaluer ses façons de faire et, au cours de cet exercice, l'annonce de la diminution de la taille de l'État a également amené la Commission à amorcer une réflexion en profondeur en vue d'assurer la cartographie des savoirs et le transfert des connaissances dans un contexte où la relève du personnel est difficilement réalisable.

Clientèles, mandats et services offerts

Les mandats confiés à la Commission touchent l'ensemble des Québécoises et des Québécois, les noms de lieux constituant des points d'ancrage propres à chaque personne. Plus spécialement, la Commission est au service de tous les ministères et organismes utilisateurs de la toponymie, et de toutes les municipalités, qui sont responsables de la gestion des noms de voies de communication.

Ainsi, les travaux de la Commission sont indispensables pour le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, dans sa gestion des forêts, des mines et des zones d'exploitation contrôlées (zec); pour le ministère de l'Environnement, dans sa gestion des réserves de biodiversité, des milieux naturels protégés et des barrages; et pour le ministère de la Culture et des Communications, dans son traitement des biens culturels classés. La toponymie est également un outil indispensable pour les travaux du ministère des Transports, responsable de la signalisation routière; ceux du ministère de la Sécurité publique, responsable de la sécurité des citoyens; et ceux du ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport, responsable des grandes réorganisations territoriales. Quant au ministère de l'Éducation, le ministre vient chercher conseil auprès de la Commission, car il est responsable de la qualité du matériel pédagogique destiné à l'enseignement de la géographie dans les écoles du Québec.

De plus, les grands utilisateurs de fichiers d'adresses, tels que la Commission de la Santé et de la Sécurité du travail, la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Directeur général des élections, comptent également sur les travaux de la Commission pour réaliser leur mandat.

Finalement, La Commission répond aussi aux besoins de l'industrie touristique et à ceux des entreprises privées, telles que les entreprises de production cartographique, les entreprises spécialisées dans le domaine des levés géophysiques et les grands producteurs de matériel géographique, sans compter les journalistes de tous les médias, les rédacteurs, les réviseurs et les traducteurs qui sont de grands utilisateurs de la toponymie.

Pour répondre à tous ces besoins, la Commission de toponymie offre les services, les publications et les outils suivants :

- des renseignements généraux sur les règles d'écriture, les politiques toponymiques et les critères de choix diffusés sur le site Web de la Commission;
- des consultations téléphoniques personnalisées;
- l'émission d'avis techniques;
- la validation de fichiers d'adresses;
- la validation toponymique de documents cartographiques;

- Topos sur le Web, la banque de données toponymiques en ligne, qui diffuse tous les noms de lieux officiels du Québec, fournit des données techniques et renseigne sur l'origine des noms diffusés;
- un centre de documentation spécialisée en toponymie;
- des publications telles que les populaires itinéraires toponymiques du Québec; *La France et le Québec, des noms en partage*; et ses cahiers traitant de la toponymie autochtone.

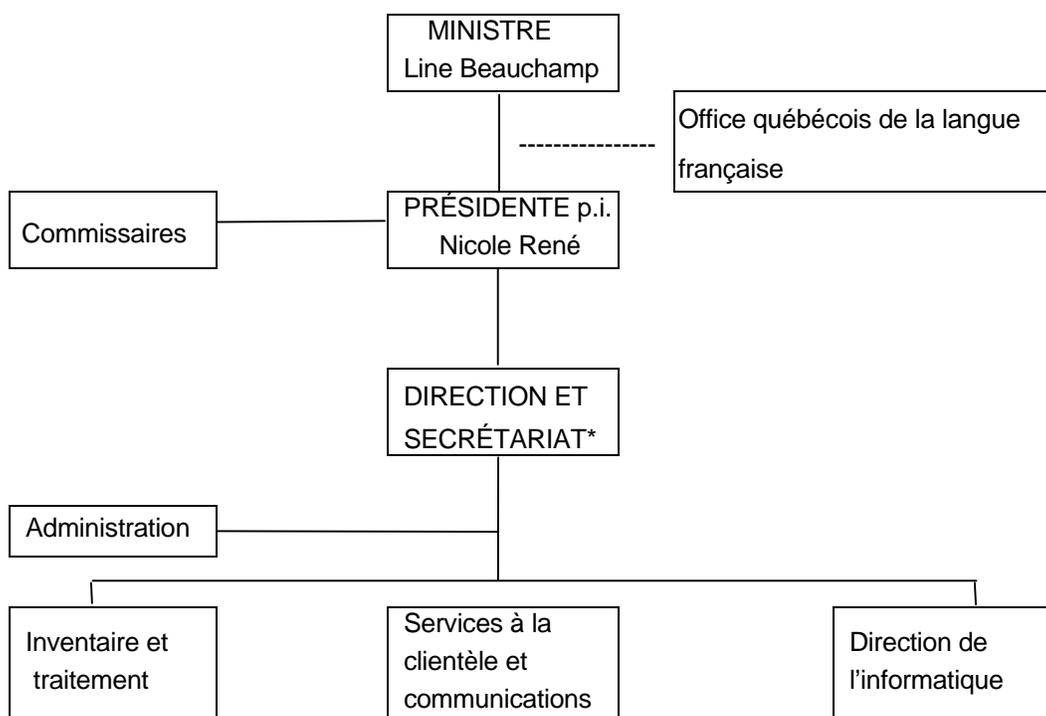
Deuxième partie

La structure administrative de la Commission

Créée en 1977, en vertu de l'article 122 de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie est l'organisme qui a pris le relais de la Commission de géographie (1912-1977).

La Commission de toponymie, organisme autonome dont la mission et le mandat sont définis par la Charte, est rattachée administrativement à l'Office québécois de la langue française, qui lui fournit le soutien administratif nécessaire en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières.

Organigramme



*Alain Vallières a occupé les fonctions de directeur général et secrétaire du 1^{er} avril au 15 mai 2003, et Danielle Turcotte a assumé les fonctions de directrice et secrétaire par intérim du 15 mai 2003 au 31 mars 2004.

Ressources humaines

Au 31 mars 2004, l'effectif autorisé de la Commission de toponymie s'établissait à 21 postes comme le montre le tableau suivant.

L'EFFECTIF PERMANENT PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AU 31 MARS 2004

Hors cadre	Cadre supérieur	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	TOTAL
1***	1*	11**	5	3	21

* 1 poste était vacant

** 2 postes étaient vacants

*** Salaire imputé à l'Office québécois de la langue française, dont la présidente-directrice générale est également présidente par intérim de la Commission.

Développement des ressources humaines

La Commission de toponymie mise sur le développement de ses ressources humaines. Au cours de l'exercice 2003-2004, 8 742,52 \$ ont été consacrés à la formation, y compris le traitement des personnes visées, ce qui correspond à 0,9 % de sa masse salariale globale. Si l'on ajoute à cela les sommes allouées à une activité de formation offerte aux cadres de l'Office à laquelle la directrice par intérim de la Commission a participé, le pourcentage s'établit alors à 1,04 % de la masse salariale.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

Frais d'inscription	Autres frais*	Rémunération	Total
1 970,27 \$	561,84 \$	6 210,41 \$	8 742,52 \$

Formation suivie avec les cadres de l'Office québécois de la langue française :

Frais d'inscription	Autres frais*	Rémunération	Total
387,50 \$	330,90 \$	335,72 \$	1 054,12 \$

*Frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Dotation et mobilité

Au cours de l'exercice, le directeur général et secrétaire a pris sa retraite, et une employée professionnelle a quitté la Commission.

Conformément à la politique de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie, qui vise à encourager la mobilité du personnel au sein des organismes, la Commission, au cours de l'exercice 2003-2004, a accueilli en stage une professionnelle de l'Office québécois de la langue française inscrite au programme de relève de la gestion et elle a pourvu un poste de technicienne grâce au programme de relève des fonctionnaires.

Une autre étudiante, dans le cadre du programme d'Emploi-Québec, a travaillé huit semaines au centre de documentation, et la Commission a également accueilli en stage une étudiante en géographie de l'Université Laval. Lors de ce stage, d'une durée de quatre mois, elle a fait le dépouillement et la vérification toponymique de trois zecs.

Embauche et représentativité

La Commission se conforme aux exigences du Secrétariat du Conseil du trésor en matière d'embauche du personnel et tente d'assurer le renouvellement et le rajeunissement de l'effectif. Notons qu'au cours de l'exercice 2003-2004, le contexte n'a cependant pas permis à la Commission de recruter du personnel pour combler des postes permanents ou occasionnels.

Un des volets du plan d'action gouvernemental pour le renouvellement de la fonction publique québécoise mis en place par le Secrétariat du Conseil du trésor vise à accroître la présence de Québécoises et de Québécois de toutes les origines dans la fonction publique par l'embauche de personnes issues des communautés autochtones et anglophones et des autres communautés culturelles.

À l'été 2003, la Commission a accueilli, pour une durée de treize semaines, trois étudiantes et un étudiant dans le cadre du Programme d'échange interprovincial. Ces jeunes ont secondé un enquêteur-toponymiste sur le terrain pour effectuer l'inventaire de noms de lieux en usage à partir de cartes, de monographies ou d'autres sources documentaires. Ils ont effectué la mise à jour du corpus toponymique des noms de paroisses dans l'ensemble du Québec et fait l'inventaire et l'analyse des noms de ponts et de parcs publics situés dans le nord du Québec. De plus, ils ont procédé à la codification sémantique des toponymes officiels; établi, pour chacun des noms de lieux, un code numérique à quatre positions et effectué des recherches dans la base de données TOPOS pour retrouver des noms de lieux dont l'origine ou la signification se rapportait à l'Acadie. Ces personnes appartenaient aux groupes cibles.

EMBAUCHE DE MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES

	Permanents				Occasionnels			
	Cult.	Aut.	Angl.	Total	Cult.	Aut.	Angl.	Total
Nombre de personnes embauchées	0	0	0	0	0	0	0	0

	Étudiants				Stagiaires			
	Cult.	Aut.	Angl.	Total	Cult.	Aut.	Angl.	Total
Nombre de personnes embauchées	0	0	4	4 ¹	0	0	0	0

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles, anglophones et autochtones au sein du personnel permanent de la Commission vise l'atteinte d'une cible ministérielle de l'ordre de 9 %. Le tableau suivant montre le taux de représentativité des membres de ces communautés au sein de l'organisme.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES

	Permanents			
	Culturelles	Autochtones	Anglophones	Total
Représentativité en nombre	0	1	0	1
Pourcentage	0 %	5,6 %	0 %	5,6 %

Un autre volet porte sur le développement du personnel déjà en poste. Le gouvernement incite les organismes de l'Administration à revoir leur politique et leurs pratiques de gestion des personnes dans un contexte de renouvellement et de modernisation. Pour ce faire, les organismes doivent effectuer une veille stratégique des grandes tendances en matière de gestion des ressources humaines, expérimenter de nouveaux modes de partage des savoirs et de transfert des connaissances en vue d'instaurer une véritable culture de relève et favoriser le développement personnel en soutenant ceux et celles qui désirent élargir leurs connaissances et acquérir de nouvelles compétences, en développant des activités de formation et de perfectionnement novatrices et en valorisant l'initiative et le leadership.

¹ Le salaire étant assuré par le Programme d'échange interprovincial, ces employés n'ont pas été comptabilisés dans les statistiques de l'Office québécois de la langue française.

Le gouvernement vise tout particulièrement à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la fonction publique québécoise. Le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de la Commission vise l'atteinte d'une cible ministérielle de l'ordre de 2 %. La Commission n'a pas de personnes handicapées à son emploi.

Tant pour les membres des différentes communautés culturelles que pour les personnes handicapées et les jeunes, le gouvernement articule son grand plan d'action autour de trois orientations : augmenter l'embauche de femmes, informer et sensibiliser, ainsi que faciliter leur intégration au milieu de travail. Le tableau suivant montre le taux de représentativité des femmes au sein de l'organisme.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien et assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	0	1	5	3	0	0
Pourcentage	0	5,6 %	27,8 %	16,7 %	0	0

Relève

Étant donné qu'un nombre important d'employés prendront leur retraite au cours des prochaines années, la Commission, tout comme l'Office, administre deux programmes internes de relève depuis l'exercice 2001-2002. L'un vise à remplacer le personnel d'encadrement et l'autre, le personnel professionnel et fonctionnaire.

En ce qui a trait au Programme de relève du personnel d'encadrement, l'Office et la Commission ont retenu quatre candidats en 2001-2002. Au cours de l'année 2003-2004, deux de ces personnes ont participé à un concours de promotion et, à la suite d'une affectation minimale d'un an à un poste d'encadrement et de leur réussite aux divers moyens d'évaluation administrés, elles ont bénéficié d'une promotion avec concours à titre de cadre à l'Office. Les deux autres candidats sont affectés à des postes d'encadrement, dont un à la Commission.

Quant au Programme de relève visant à remplacer le personnel professionnel et fonctionnaire, il a permis à l'Office et à la Commission d'affecter six fonctionnaires à des postes de niveau supérieur. À la suite de leur réussite aux divers moyens d'évaluation administrés dans le cadre d'un processus de promotion avec concours, ces personnes ont été nommées à des postes vacants, dont un disponible à la Commission.

Programme d'aide aux employés

La Commission a pu bénéficier, encore cette année, du programme d'aide aux employés mis en place par l'Office québécois de la langue française.

Afin d'assurer le plus haut degré de confidentialité possible, la Commission et l'Office ont prolongé le contrat conclu avec le cabinet externe Les Consultants Longpré et associés inc., dans le cadre du Programme d'aide aux employés. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2004, sept personnes ont eu recours à ces services professionnels et il y a eu vingt et une consultations pour les deux organismes, ce qui représente une dépense totale de 2 090 \$. Le traitement confidentiel des dossiers nous empêche cependant de savoir auquel des deux organismes ces personnes sont rattachées.

Relations de travail

Le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) a tenu quatre rencontres au cours de l'exercice, et le sous-comité du CMOT sur le budget et la sous-traitance a également tenu quatre rencontres. Un employé de la Commission est membre de ce comité.

Santé et sécurité au travail

À ce chapitre, la Commission est membre du comité interministériel de santé et sécurité au travail de l'édifice Marie-Guyart. Le comité s'est réuni à dix reprises au cours de l'exercice. De plus, cinq personnes de l'équipe d'urgence ont participé à une session de formation sur les agents chimiques et biologiques dans un contexte de mesures d'urgence.

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « Administration provinciale » (APSSAP) a donné une formation adaptée en ergonomie d'une durée d'une journée à quatre membres du personnel afin qu'ils soient en mesure d'analyser certains risques reliés aux postes de travail. Le logiciel *ADAPTE* de l'APSSAP a été installé dans le site intranet de l'Office et de la Commission. De plus, des séances de formation sur l'utilisation du logiciel et de sensibilisation à l'ergonomie ont été offertes au personnel de la Commission.

Ressources financières

Afin de rendre compte des données financières, le tableau suivant fait état des dépenses.

TABLEAU COMPARATIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 ET 2003-2004

Budget des dépenses	2002-2003	2003-2004
Rémunération	1 009 294 \$*	939 869 \$*
Fonctionnement	253 431 \$	237 863 \$
TOTAL	1 266 821 \$	1 184 605 \$
Immobilisations	4 093 \$	6 873 \$
Crédits périmés	3 \$	0 \$

* À l'exclusion de toutes les contributions payées par l'employeur

Ressources matérielles

Des réaménagements mineurs ont été effectués en cours d'année dans les locaux occupés par la Commission de toponymie.

Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles seront abordées sous deux angles, soit les ressources ayant trait aux technologies de l'information et celles ayant trait aux ressources documentaires.

Technologies de l'information

À la Commission de toponymie, la majeure partie de l'organisation du travail est soutenue par l'utilisation des technologies de l'information. Au cours de l'exercice, nous avons procédé à l'informatisation du registre de courrier et du formulaire de demande de services. Cette façon de faire permet dorénavant un suivi beaucoup plus rigoureux dans le traitement des demandes qui sont transmises à la Commission. De plus, grâce à un système informatisé de suivi du traitement des demandes, un message est affiché dans le système lorsqu'une demande n'est pas traitée dans les délais prévus dans notre offre de services.

Quant au traitement de la toponymie, il est entièrement soutenu par le système maison TOPOS III qui facilite la saisie et la mise à jour des données destinées à être conservées par la Commission et diffusées à la population grâce à la banque Topos sur le Web, Noms et lieux du Québec.

Dans le cas des services offerts à la population, les technologies occupent également une place importante. À titre d'exemple, le site Web de la Commission de toponymie informe la population sur les règles d'écriture en toponymie, les critères de choix et les politiques de la Commission. De plus, Topos sur le Web, Noms et lieux du Québec, diffuse gratuitement en ligne la toponymie officielle du Québec, qui inclut tous les noms de voies de communication officiels des municipalités du Québec. Dans Topos sur le Web, les usagers peuvent également trouver des données techniques relatives au lieu interrogé, des renseignements sur l'origine de plus de 56 000 noms diffusés et ils peuvent accéder à des cartes à l'échelle 1/20 000 grâce à un partenariat avec la Photocartotheque québécoise.

Du point de vue de l'organisation générale du travail, l'ensemble du personnel de la Commission dispose d'un poste de travail informatisé, d'une adresse de courrier électronique et d'un accès libre au réseau Internet. L'ensemble de l'architecture technologique de notre organisme fonctionne en français, et ce, même au niveau des composantes centrales (serveur, bastion de sécurité, messagerie).

Ressources documentaires

La Commission de toponymie possède une collection unique d'ouvrages spécialisés en toponymie prisée par les clientèles externes et les spécialistes. En effet, en plus d'offrir le soutien documentaire à son personnel (environ 1000 usagers par année), la Commission accueille annuellement environ 40 usagers de l'extérieur et effectue plus de 150 prêts entre bibliothèques.

Pour répondre aux besoins de ses usagers et usagères, la Commission a acquis 34 ouvrages et s'est abonnée ou réabonnée à 24 périodiques.

Troisième partie

Le cadre de gestion

Philosophie de gestion

Les principes et les éléments constitutifs de la philosophie de gestion, dont il est question dans ce rapport, ont été adoptés au cours de l'exercice 2002-2003 par la Commission de toponymie et l'Office québécois de la langue française, organisme auquel la Commission est rattachée administrativement. Il en est ainsi de la Déclaration de valeurs.

Principes

Afin de jouer pleinement son rôle, la Commission de toponymie adopte une philosophie de gestion axée sur l'offre de services de qualité à la clientèle, qui s'appuie sur des critères d'efficacité, de rigueur et de transparence. Cette philosophie de gestion repose aussi bien sur la richesse des ressources humaines de l'organisme que sur le sentiment d'appartenance du personnel. Dans le but de mettre à contribution, de façon créative et intelligente, ses ressources humaines, la Commission adhère aux principes de gestion suivants, qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'administration publique :

Notre raison d'être : la satisfaction de la clientèle

La clientèle a droit à des services de qualité au meilleur coût.

Notre force : la performance du personnel

Un personnel responsable, compétent et à l'écoute de la clientèle garantit la qualité des services offerts.

Notre responsabilité : une communication interne franche et ouverte

Source de mobilisation du personnel, la communication crée un climat de confiance, de compréhension et favorise une amélioration continue des services.

Éléments constitutifs

La Commission et sa clientèle

- La Commission vise à offrir à la clientèle des services de qualité au moindre coût.
- La Commission considère que chaque membre du personnel doit contribuer, dans la sphère d'activité qui lui est propre, à maintenir et, le cas échéant, à améliorer ce niveau de qualité.

La Commission et ses ressources humaines

- La Commission considère le personnel comme la ressource-clé de l'organisme.
- La Commission estime que le personnel est compétent.
- La Commission croit que le personnel doit évoluer dans un milieu de travail stimulant, propice au développement de ses connaissances et de ses habiletés.
- La Commission favorise la polyvalence et la flexibilité de son personnel.
- Le personnel de la Commission poursuit des objectifs clairs exprimés sous forme de résultats orientés vers l'offre de services à la clientèle.
- La Commission a pour objectif de responsabiliser le personnel en lui laissant la marge de manœuvre nécessaire et en le rendant responsable des résultats attendus.
- La Commission considère les membres du personnel comme de véritables ambassadeurs et désire accroître leur sentiment d'appartenance à l'organisme.
- L'atteinte des résultats ainsi que le contrôle de la performance constituent des préoccupations importantes au sein de la Commission.

La Commission et sa gestion

- Le gestionnaire a des objectifs précis à atteindre tout en bénéficiant de souplesse dans les moyens à utiliser. En contrepartie, il est responsable de la qualité de ses actions et de la gestion des équipes dont il dirige la prestation de services à la clientèle.
- La Commission retient la participation comme mode de gestion et compte sur le gestionnaire pour le mettre en application. Il favorise du même coup la complémentarité interdirectionnelle et les groupes de travail multidisciplinaires.
- La Commission donne au gestionnaire la responsabilité de mobiliser le personnel sous sa direction et de le rendre solidaire des décisions prises par la direction.
- La Commission incite le gestionnaire à adopter des pratiques de gestion qui visent la reconnaissance du travail du personnel.
- La Commission considère que les communications entre les divers niveaux de la structure hiérarchique sont essentielles et doivent se faire dans un climat de confiance et de respect.
- La Commission valorise la critique constructive, la recherche de l'innovation et la simplification des procédures administratives.

La philosophie de gestion de la Commission s'accompagne de la Déclaration de valeurs ci-dessous qui a pour objectif de guider les actions du personnel afin que ce dernier contribue à l'amélioration des services offerts aux citoyennes et aux citoyens.

Déclaration de valeurs

La Commission a une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle rend à la population du Québec. Cette mission, la Commission doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison des principes réaffirmés dans la Loi sur l'administration publique, qui sont l'autonomie d'action, l'obligation de rendre compte, la transparence et la primauté des services aux citoyennes et citoyens.

La qualité des services à la population et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point l'ensemble des membres du personnel de la Commission et elles orientent sa relation avec les citoyennes et citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise au personnel et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales. Ce choix s'inspire de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise déposée, par le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, le 21 novembre 2002.

La Déclaration de valeurs de la Commission constitue un guide lorsque, devant un dilemme éthique, alors que la règle est absente ou n'apparaît pas clairement, un membre du personnel est appelé à prendre une décision. Ce guide a pour objectif d'orienter le sens des gestes accomplis par le personnel de la Commission vers ce que cet organisme considère comme bon et souhaitable. La Commission adhère donc aux valeurs suivantes :

La compétence

Chaque personne s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Elle met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Elle est responsable de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition. Chaque personne est également responsable du maintien de ses compétences.

L'impartialité

Chaque personne fait preuve de neutralité et d'objectivité. Elle prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous et à toutes un traitement équitable. Elle remplit ses fonctions sans considérations partisans.

L'intégrité

Chaque personne se conduit d'une manière juste et honnête. Elle évite de se mettre dans une situation où elle se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté et la solidarité

Chaque personne est consciente qu'elle représente la Commission auprès de la population. Elle exerce ses fonctions dans le respect des lois, des règlements et des directives gouvernementales. Chaque personne se sent liée par les orientations et les décisions prises par la Commission. Elle collabore favorablement et dans un esprit d'entraide mutuelle à la mise en application de ces décisions dans son propre secteur d'activité.

Le respect

Chaque personne manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui elle interagit dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles elle entre en relations dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait également preuve de diligence et elle évite toute forme de discrimination.

Quatrième partie

Les résultats obtenus en regard du Plan stratégique

Cette partie du rapport annuel de gestion de la Commission traite de l'orientation inscrite au Plan stratégique en matière de politique linguistique 2001-2004, des objectifs visés et des résultats atteints.

Orientation stratégique

Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national. L'axe d'intervention privilégiée, en 2001-2004, a été de mettre la priorité sur l'officialisation des noms de voies de communication et de barrages, sur la promotion de la toponymie autochtone et l'enrichissement du site Web de la Commission de toponymie.

Cette orientation stratégique comprend les cinq objectifs suivants :

Objectif 1 : Compléter, d'ici à la fin de l'année administrative 2003-2004, le traitement des noms de voies de communication municipales, soit 8000 odonymes.

[Ce nombre ne comprend pas les voies que les municipalités ouvriront durant cette période ni les cas de réexamen qui vont résulter de l'apparition de plusieurs noms identiques dans la foulée des regroupements de municipalités.]

Indicateur : Nombre d'odonymes officialisés

Résultat

Au cours de 2003-2004, la Commission a officialisé 1656 odonymes, résultat qui se compare à ce qu'elle avait réalisé au cours des deux premières années de la planification stratégique triennale, mais qui ne permet pas d'atteindre la cible de 8000 odonymes. Cette situation est attribuable en grande partie à la forte demande de soutien provenant des élus municipaux qui souhaitent réduire le nombre de noms de voies de communication identiques (homonymie) découlant des fusions municipales. Cependant, les incertitudes liées aux hypothèses de démembrement des villes fusionnées ont incité certaines d'entre elles à ralentir ou à suspendre le processus de normalisation odonymique amorcé, ce qui a eu pour effet que malgré l'énergie consacrée au traitement des noms, le processus d'officialisation n'a pu être achevé. Néanmoins, de 2001 à 2004, les villes de Gatineau, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jérôme, de Thetford Mines et

quelques autres municipalités de moindre importance ont réglé leurs problèmes homonymiques, et l'évaluation des dossiers de Québec et de Trois-Rivières a été complétée. Quant aux autres municipalités regroupées, des travaux ponctuels ont été réalisés, mais la problématique n'est toujours pas résolue.

Notons que parmi tous les odonymes proposés par les municipalités, plus de 95 % ont été officialisés. Il faut toutefois signaler que les cas problématiques présents dans le corpus résiduel à traiter sont nombreux et vont représenter un défi de taille pour les prochaines années.

Objectifs 2003-2004	Résultats	% d'atteinte de l'objectif
1500 officialisations odonymiques	1656	110,4 %
150 mises à jour de dossiers odonymiques municipaux	162	108 %

Par ailleurs, l'objectif 2001-2004 n'a pu être atteint pour les raisons mentionnées précédemment.

Objectif 2001-2004	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
8000 officialisations odonymiques	5528	69,1 %

Commentaire

De plus, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, la Commission a préparé, à l'intention de la clientèle municipale et des concepteurs de panneaux d'affichage, le *Guide de l'affichage odonymique* qui sera distribué au cours de l'exercice 2004-2005. Ce guide permettra de mieux faire connaître les règles d'écriture qui régissent l'affichage des noms de voies de communication.

Objectif 2 : Effectuer le traitement de noms d'ouvrages (barrages, digues, etc.) et l'officialisation des noms les plus importants, soit 1200 noms au minimum, d'ici à trois ans

Indicateur : Nombre d'ouvrages de retenue officialisés

Résultat

En effectuant l'inventaire des ouvrages de retenue, nous avons rapidement constaté que l'objectif était ambitieux, car même si bon nombre d'ouvrages appartiennent à Hydro-Québec, une bonne proportion appartient à des intérêts privés ou à différents organismes. Dans un premier temps, le traitement des noms d'ouvrages appartenant à Hydro-Québec s'est effectué relativement rapidement, bien que certaines confirmations ne nous soient

pas parvenues dans le délai requis pour les comptabiliser au présent exercice.

Dans un deuxième temps, le traitement a été beaucoup plus difficile, car nous avons abordé le corpus d'ouvrages appartenant à de nombreux propriétaires qui ne possédaient que quelques barrages, voire un seul. Le traitement a donc nécessité de multiples interventions et, du même coup, de nombreuses démarches de négociation. Malgré tout, l'objectif triennal a été atteint à 94,9 %.

Objectif 2003-2004	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
200 noms d'ouvrages de retenue officialisés	354	177 %

Par ailleurs, l'objectif 2001-2004 n'a pu être atteint pour les raisons mentionnées précédemment.

Objectif 2001-2004	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
1200 noms d'ouvrages de retenue officialisés	1139	94,9 %

Objectif 3 : Assurer, en ce qui a trait à la préservation et à la mise en valeur des noms patrimoniaux menacés, la préservation d'au moins 50 % des noms de municipalités qui disparaîtront au cours des regroupements municipaux, par leur attribution à des lieux innommés ou dont il est opportun de remplacer le nom

Indicateur : Pourcentage du nombre d'anciens noms de municipalités maintenus dans la nomenclature géographique officielle

Résultat

En fusionnant des municipalités, bon nombre de noms en usage depuis fort longtemps allaient disparaître de la nomenclature géographique officielle du Québec. Afin de préserver ce patrimoine toponymique, souvent séculaire, la Commission a choisi de veiller à la conservation d'anciens noms de municipalités en les réutilisant pour dénommer des arrondissements, des secteurs (c'est-à-dire des périmètres urbains qui correspondent à d'anciens territoires municipaux) ou des quartiers créés au moment des fusions.

Objectif 2001-2004	Résultat	% d'atteinte de l'objectif
Préservation d'au moins 50 % d'anciens noms de municipalités	85,3 % d'anciens noms préservés	170 %

Objectif 4 : Contribuer à l'amélioration des relations avec les communautés autochtones, et cries en particulier, en publiant un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie

Indicateur : Publication d'un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie

Résultat

Le traitement des toponymes cries est le sixième projet visant la toponymie autochtone. Lorsque l'ouvrage sera officiellement lancé, il est prévu de le diffuser en format PDF dans le site Web de la Commission en vue d'assurer la meilleure accessibilité possible à cet ouvrage et de permettre aux personnes qui auraient des renseignements sur des significations manquantes au répertoire d'en informer la Commission. L'ouvrage *La toponymie des Cries* a été publié et présenté aux participants à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada qui s'est tenue à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, à l'automne 2003.

Commentaire

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission a également réussi à retracer l'appartenance linguistique de 862 toponymes d'origine autochtone.

Objectif 5 : Enrichir le site Web de la Commission

Indicateur : Traduire en anglais et en espagnol l'information du site Web de la Commission de toponymie

Résultat

En vue de rendre Topos sur le Web, Noms et lieux du Québec, accessible à un plus vaste public, nous avons choisi de traduire, en anglais et en espagnol, le mandat de la Commission ainsi que le mode d'emploi du moteur de recherche de la banque de noms de lieux sur le Web (objectif atteint).

Indicateur : Présenter 30 000 nouvelles rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux

Résultat

32 124 rubriques concernant l'origine ou la signification des noms de lieux ont été présentées (objectif atteint à 107,1 %).

Commentaire

Dans cette première phase de développement du Web visant la conservation des toponymes à titre d'éléments du patrimoine national, il était important de stocker de l'information liée à l'origine et à la signification des noms de lieux.

Nous avons également augmenté la quantité d'information diffusée sur notre site Web, notamment en y précisant les dates des réunions de la Commission dès qu'elles sont connues et en y diffusant les principales décisions de la Commission aussitôt que les réunions ont été tenues, soit 13 jours après leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Cinquième partie

Les résultats obtenus en regard de la Déclaration de services aux citoyens

Cette partie du rapport annuel de gestion de la Commission traite des résultats atteints en regard de la Déclaration de services aux citoyens qui présente les principaux produits et services et fait état des engagements de la Commission en la matière (annexe).

Les engagements de la Commission se lisent comme suit :

- Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens.
- Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes qu'elle lui transmet; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés dans un délai raisonnable.
- Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu, avant son remplacement, pour recueillir l'opinion des intéressés, si, selon la Commission, ce nom identifie un lieu d'importance significative ou que ce nom présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique.
- En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire.
- Rendre disponible en tout temps l'information présentée sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'usager durant les heures de bureau.

Les produits et services de la Commission satisfont généralement bien les citoyens et les principaux utilisateurs, du moins si l'on se base sur les commentaires élogieux que l'on reçoit.

Engagement 1 : Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens

Résultat

Au cours de l'exercice, la Commission a répondu rapidement à 3328 demandes de services. De plus, le centre de documentation de la Commission a prêté 647 documents.

Engagement 2 : Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes qu'elle lui transmet; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés à l'intérieur d'un délai raisonnable

Résultat

La Commission a respecté totalement cet engagement en accusant réception de toutes les requêtes reçues. De plus, les dates des réunions de la Commission ont systématiquement été annoncées à l'avance dans le site Web.

Quant à la communication des décisions de la Commission, 97,4 % des dossiers soumis à la Commission de toponymie ont eu un suivi dans le délai prévu de cinq semaines après chacune des réunions.

Engagement 3 : Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu, avant son remplacement, pour recueillir l'opinion des intéressés, si, selon la Commission, ce nom identifie un lieu d'importance significative ou que ce nom présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique

Résultat

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission de toponymie a tenu une consultation publique avant de changer le nom d'une station de métro : *Station Longueuil*, pour celui de *Station Longueuil-Université-de-Sherbrooke*.

Engagement 4 : En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire

Résultat

Précisons que 96,1 % des 3328 demandes de services que les citoyens et les autres usagers ont formulées ont reçu une réponse dans un délai de 48 heures. Cette réponse peut consister en un accusé de réception, si l'on estime que la recherche ou l'étude requise risque de dépasser le délai. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de l'an dernier (97,7 %).

Engagement 5 : Rendre disponible en tout temps l'information présentée sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'utilisateur durant les heures de bureau

Résultat

Le site Web de la Commission a été accessible durant 96,9 % du temps. Ce niveau d'accessibilité est supérieur à celui de l'an dernier (93,5 %).

Sixième partie

Les résultats obtenus en regard d'objectifs complémentaires inscrits au Plan d'action annuel 2003-2004

Pour remplir son mandat, la Commission a été amenée à réaliser un certain nombre d'actions qui visaient à compléter celles prévues dans son Plan stratégique 2001-2004, et à les inscrire à son plan d'action annuel pour l'exercice 2003-2004.

Décisions d'officialisation

Objectif : Tenir 5 réunions des membres

Résultat

Les membres ont tenu 7 séances, dont deux ont eu lieu en conférence téléphonique (objectif atteint à 140 %).

Avis toponymiques

Objectif : Donner un avis au gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie

Résultat

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Commission a fourni 5 avis au ministre de l'Éducation au sujet d'ouvrages d'enseignement; 13 avis sur des noms de municipalités, dont 2 portant sur des projets de regroupements municipaux; et 141 avis à propos de noms d'entités administratives liées au patrimoine naturel, soit toutes les demandes d'avis provenant des ministères ou organismes.

Par ailleurs, la Commission a validé plus de 17 000 noms de lieux inscrits sur 366 cartes officielles du Québec produites par le ministère des Ressources naturelles, la Société de la faune et des parcs du Québec, le ministère des Transports et quelques autres concepteurs et producteurs de l'Administration.

Commentaire

Ce travail de validation concourt à la normalisation toponymique des cartes de l'Administration, objectif que poursuit l'État en vertu de l'article 128 de la Charte de la langue française.

Commémoration toponymique

Objectif : Traiter 12 projets commémoratifs, dont 3 projets d'envergure

Résultat

La Commission a été appelée à évaluer 64 désignations commémoratives présentées par des citoyens, des associations, des municipalités, des ministères et des organismes (objectif atteint à 533 %), et elle a traité un projet d'envergure, le toponyme Mont William-Hume-Blake (objectif atteint à 33,3 %).

Commentaire

Outre le traitement des noms de lieux à des fins commémoratives, le travail de la Commission de toponymie dans le domaine de la commémoration toponymique a consisté à déléguer des représentants auprès de la Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs et auprès du Comité consultatif de commémoration de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Diffusion de la toponymie officielle

Objectif 1 : Enrichir TOPOS de 3000 nouveaux enregistrements

Résultat

La banque TOPOS a été enrichie de 5271 noms de lieux (objectif atteint à 175,7 %).

Objectif 2 : Améliorer le support cartographique intégré au moteur de recherche de la banque de noms de lieux diffusée sur Internet

Résultat

Depuis décembre 2003, les usagers ont un accès aux cartes à l'échelle 1/20 000 de la Photocartotheque québécoise (objectif atteint).

Commentaire

Cette amélioration a été rendue possible grâce à la conclusion d'une entente de partenariat entre la Commission de toponymie et la Photocartotheque québécoise du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Objectif 3 : Préciser à la seconde la localisation de 5000 lieux

Résultat

Les positions de 5434 lieux ont été précisées à la seconde près (objectif atteint à 108,7 %).

Objectif 4 : Assurer la mise à jour de la liste des gentilés

Résultat

La Commission apporte les corrections nécessaires à la liste des noms des habitants des diverses municipalités du Québec et y ajoute les gentilés consacrés par des résolutions municipales (objectif atteint).

Objectif 5 : Mettre à jour à tous les six mois le site Web de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques

Résultat

3 mises à jour ont été effectuées (objectif atteint à 150 %).

Activités qui concourent au rayonnement du Québec

Objectif 1 : Participer à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada

Résultat

La Commission comptait deux représentants à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada qui s'est tenue à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador (objectif atteint).

Objectif 2 : Collaborer à la réalisation du Plan d'action 2002-2007 de la Division francophone, notamment au projet sur les exonymes de langue française du monde

Résultat

La Commission de toponymie a diffusé 895 nouvelles entrées dans la banque des exonymes français. De plus, la Commission a collaboré à l'adaptation pour le Web du cours *Introduction à la toponymie* dispensé au Département de géographie de l'Université Laval.

Commentaire

Ces deux projets s'inscrivent dans un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine toponymique de langue française dans le monde.

Septième partie

Application des obligations législatives ou gouvernementales

Cette partie du rapport annuel fait état des obligations législatives ou gouvernementales dont la Commission doit rendre compte.

Politique linguistique

Le comité de la politique linguistique est composé des directeurs de l'Office québécois de la langue française et de la directrice de la Commission de toponymie. Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'exercice.

Le mandat général du comité est de veiller à ce que la Commission et l'Office, dans l'application de leur propre politique linguistique, respectent totalement l'esprit et la lettre de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (décision du Conseil des ministres n° 96-312), et de faire en sorte que portent fruit les initiatives de la promotion du français dans l'ensemble de ses activités.

Comme suite à la révision de la politique linguistique, déjà bien amorcée lors de l'exercice précédent, la Commission et l'Office ont continué à lui apporter certains correctifs destinés à en actualiser le texte. Le texte final de la politique a été soumis à l'examen des membres de l'Office québécois de la langue française le 9 mai 2003. Les membres du comité ont proposé par la suite certains changements mineurs qui ont été autorisés par la présidente-directrice générale de l'Office, qui est aussi la présidente par intérim de la Commission.

Un aide-mémoire concernant la politique linguistique a aussi été préparé afin de présenter de façon synoptique les grandes orientations de la politique. Les comptes rendus des réunions du comité sont maintenant accessibles sur le site intranet de la Commission et de l'Office. Ces actions ont été prises conformément au plan de communication arrêté par le comité. Enfin, dans le but de faire connaître la politique de la Commission et de l'Office à leurs partenaires de l'Administration, il a été résolu de diffuser le texte de la politique dans le site de l'intranet linguistique de l'Administration, en même temps qu'un certain nombre de politiques ministérielles importantes.

Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En vertu du **Plan d'action gouvernemental** pour la protection des renseignements personnels, chaque ministère ou organisme doit procéder à une évaluation annuelle de la protection des renseignements personnels et en faire état dans son rapport annuel.

En raison de l'adoption du projet de loi 180 (Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes), la Commission et l'Office québécois de la langue française ont élaboré ou étudié plusieurs politiques ou directives administratives sur la divulgation des renseignements personnels. Les règles adoptées ont été diffusées à l'ensemble du personnel afin de le sensibiliser aux différentes exigences énoncées dans les documents suivants :

- Directive sur l'éthique et la sécurité des technologies de l'information et des communications;
- Guide de sécurité informatique pour la protection des intrusions;
- Directive sur l'utilisation d'Internet et du courrier électronique;
- Directive concernant la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels avec « Déclaration de discrétion » ou « Engagement de confidentialité » pour tous les employés ou mandataires.

La Commission et l'Office considèrent la formation rattachée à la loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels comme très importante. Dans la mesure du possible, le responsable ou la répondante ministérielle assiste aux diverses conférences présentées par le Secrétariat du Conseil du trésor ou par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Pour l'exercice 2003-2004, six rencontres ont eu lieu, à Québec ou à Montréal.

La confidentialité étant une question d'éthique, le Service juridique de l'Office (service auquel la Commission de toponymie a accès) est sollicité pour fournir des interprétations et des éclaircissements.

Rapport du Vérificateur général

Le rapport du Vérificateur général pour l'année 2002-2003 ne contenait aucune recommandation ou observation concernant la Commission de toponymie.

ANNEXE

Déclaration de services aux citoyens

La mission

La Commission de toponymie est l'organisme public responsable de la gestion des noms de lieux du Québec. À ce titre, elle doit procéder à l'inventaire, à la conservation, à l'officialisation et à la diffusion des noms de lieux. La Commission remplit sa mission en tenant compte aussi bien des aspects territoriaux (localisation, étendue et nature du lieu) que culturels (langue, origine et signification des noms de lieux) de la toponymie.

Les principaux produits et services

La Charte de la langue française prévoit des obligations pour la Commission. Celles-ci sont à l'origine des produits et des services fournis aux citoyens, le grand public aussi bien que les chercheurs :

- **L'officialisation des noms de lieux et la formulation d'avis toponymiques**
- **La diffusion de l'information géographique :**
 - a) Sur Internet, grâce à une banque des noms de lieux officiels du Québec, TOPOS sur le Web qui renseigne sur la localisation, l'origine et la signification de ces noms; grâce aussi à des fichiers électroniques couvrant une foule de sujets toponymiques d'intérêt public.
 - b) Dans des publications, dont plusieurs sont gratuites, consacrées à des thèmes reliés aux noms de lieux (par exemple les noms autochtones, les noms d'immeubles, les noms commémoratifs, etc.).
- **Un service de consultation** personnalisée, gratuite et directe, accessible par téléphone au (418) 643-2817 ou par courriel à : topo@toponymie.gouv.qc.ca. Ce service couvre tous les aspects des noms de lieux (normes sur le choix et l'écriture des noms, l'origine et la signification de ceux-ci, la terminologie géographique, les juridictions en cause, etc.).
- **Une bibliothèque** spécialisée (10 000 volumes) susceptible d'aider les chercheurs en matière de toponymie, de généalogie, de géographie et d'histoire, en offrant un service de référence et de prêt entre bibliothèques.

Les engagements de la Commission de toponymie

La Commission s'engage à fournir les meilleurs services et les meilleurs produits en fonction de ses ressources, avec courtoisie et diligence, en diffusant une information exacte et en protégeant les renseignements personnels qu'elle détient. La Commission prend également les engagements particuliers suivants :

- Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens.
- Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes qu'elle lui transmet; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés à l'intérieur d'un délai raisonnable.
- Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu, avant son remplacement, pour recueillir l'opinion des intéressés, si, selon la Commission, ce nom identifie un lieu d'importance significative ou s'il présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique.
- En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire.
- Rendre disponible en tout temps l'information présentée sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'utilisateur durant les heures de bureau.

Façon de formuler des commentaires ou de porter plainte sur les produits et services de la Commission de toponymie

La Commission de toponymie désire connaître l'opinion des utilisateurs de ses produits et services afin de les améliorer. Faites-nous part de vos commentaires, critiques ou plaintes, nous leur réserverons un traitement équitable. Pour joindre la personne responsable du traitement des plaintes et de l'accueil des commentaires, composez le **(418) 643-2817** ou encore joignez-la par télécopie au **(418) 644-9466** ou par courriel à **commentaires@toponymie.gouv.qc.ca**.

Façon d'accéder aux produits et services de la Commission de toponymie

Le bureau de la Commission de toponymie se trouve à l'adresse suivante :

**Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque, 4^e étage
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5V8**

Commission
de toponymie

Québec 